

## **Étudiants étrangers : les écoles d'ingénieurs accueillent avec satisfaction la décision du Conseil constitutionnel et appellent à engager un travail de fond sur l'attractivité de la France**

Paris, le 26 janvier 2024

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) accueille avec satisfaction la décision du Conseil constitutionnel concernant les mesures de la loi immigration relatives aux étudiants étrangers.

À cette occasion, la CDEFI rappelle que l'accueil de jeunes talents internationaux venant étudier en France est bénéfique pour notre pays. En attirant aujourd'hui les meilleurs étudiants, notamment dans les écoles d'ingénieurs, la France accroît son potentiel d'innovation scientifique. Cela se vérifie à la sortie des écoles d'ingénieurs. Certains ingénieurs diplômés étrangers viennent renforcer les rangs des laboratoires et entreprises de toutes tailles qui innovent pour faire face aux défis de demain. D'autres retournent dans leur pays, forts de leurs acquis, et contribuent au maintien de liens économiques et culturels vertueux avec la France.

Or l'attractivité française pour les étudiants internationaux est aujourd'hui en deçà de son potentiel, et recule par rapport aux pays comparables : elle a perdu deux places en cinq ans, pour s'établir au 6<sup>e</sup> rang, loin derrière le Canada, l'Allemagne, l'Australie ou le Royaume-Uni. La France accueille ainsi annuellement 300 000 étudiants étrangers de moins que le Royaume-Uni, 200 000 de moins que l'Australie, et 120 000 de moins que l'Allemagne.

La CDEFI se tient à la disposition du Gouvernement pour engager un travail de fond sur l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français, dépassant les clivages partisans et politiques, en étroite collaboration avec les autres conférences institutionnelles de l'enseignement supérieur.

### **À propos de la CDEFI**

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : [www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

Twitter : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contact presse, Agence *MadameMonsieur* :

Stéphanie MASSON – [smasson@madamemonsieur.agency](mailto:smasson@madamemonsieur.agency) – 06 84 65 17 34